

Les gouvernements du Manitoba, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse coopèrent à un plan en vertu duquel un garçon établi d'après l'entente ci-dessus peut, après qu'il a atteint l'âge de 21 ans et a fait preuve de sa compétence comme agriculteur, et s'il a épargné approximativement \$500, devenir automatiquement éligible à un prêt consenti par les trois gouvernements se montant à \$2,500 pour l'achat de sa propre terre. Cette avance est remboursable dans une période de vingt ans à intérêt de 5 p.c.

L'Alberta a un système en vertu duquel il donne un entraînement d'un mois aux jeunes gens du Royaume-Uni, qui sont ensuite placés sur des fermes choisies par la section de colonisation du ministère de l'Immigration et de la Colonisation, mais l'Alberta n'a pas encore décidé de participer au projet touchant les jeunes garçons. A la date où sont écrites ces lignes, la Colombie Britannique est à étudier un projet pour l'établissement sur la terre de jeunes garçons venus d'Angleterre.

De nouvelles facilités pour l'examen médical de tous les émigrants désirant venir au Canada ont été accordées par le gouvernement canadien, qui accorde à ceux qui le désirent un examen gratuit par l'un d'à peu près cinq cents médecins anglais ou par un des officiers médicaux du gouvernement canadien.

Le gouvernement anglais, de son côté, a pris des mesures nouvelles pour former plus facilement à l'agriculture les célibataires se destinant à l'immigration. On a aussi pris, au Royaume-Uni, les moyens de préparer même les femmes se destinant au service domestique au Canada. On s'attend à ce que ces deux sources d'entraînement mettent en disponibilité pour l'immigration un plus grand nombre d'ouvriers agricoles et de serviteurs domestiques des Îles Britanniques pour le Canada.

La coopération entre le ministère fédéral de l'Immigration et de la Colonisation et les gouvernements provinciaux est la clef de voûte de la présente politique d'immigration. Cette coopération donne la plus grande mesure de protection aux nouveaux venus et elle est en même temps la meilleure assurance que les intérêts du pays seront efficacement protégés. Tous les immigrants choisis par les organisations d'un gouvernement provincial dans les Îles Britanniques reçoivent l'assistance de la Colonisation de l'Empire, comme du gouvernement canadien. Bien que le ministère de l'Immigration et de la Colonisation encourage la coopération de toutes les organisations et des agents recruteurs, la sélection finale des immigrants assistés est faite par les agents du Dominion et les officiers provinciaux d'Immigration, assurant ainsi l'uniformité de la sélection et la protection des intérêts du Canada avant tout le reste.